

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 novembre 2023 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper  
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce  
William Lagrange, représentant de Saint-René  
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoit-Labre  
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley  
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin  
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière  
Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie  
Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins  
France Loignon, représentante de Saint-Philibert  
Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin  
Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines  
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION NO: 5796-23**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

- 16.1 Offre de service AGAT Laboratoires
- 16.2 Viridis
- 16.3 Location compacteur
- 16.4 Demande Madame Audrey Paquet
- 16.5 25 ans Monsieur Pierre Paquet

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5797-23**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5798-23**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges, soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5799-23**

**NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset, soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5800-23**

**NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marc-Antoine Poulin, représentant de Saint-Prosper, soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5801-23**

**CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Michel Marcoux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la période de mise en nomination soit close à 19 h 04.

ADOPTÉE

À la suite de sa nomination à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (rés. #5798-23), Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges, poursuit la présidence de l'assemblée.

**RÉSOLUTION NO: 5802-23**

**AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
APPUYÉ par Monsieur Michel Marcoux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, président, ou Monsieur Michel Breton, vice-président, ou Monsieur Marc-Antoine Poulin, vice-président, soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Madame Josée Larivière, adjointe administrative, les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5803-23**

**NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SUIVI DE PROJETS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Jean-Yves Busque, Shawn Marier soient nommés sur le comité de suivi de projets de la Régie pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5804-23**

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ  
DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ par Gilles Daraîche  
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, représente la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5805-23**

**REPRÉSENTANTS DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DU PLAN  
DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Marcoux  
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Gabriel Giguère et Jean-Pierre Fortier soient nommés sur le comité du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5806-23**

**REPRÉSENTANTS DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DU BUDGET**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Marc-Antoine Poulin et Madame Annie Labbé soient nommés sur le comité du budget de la Régie pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5807-23**

**REPRÉSENTANTS DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ  
NÉGOCIATIONS POLITIQUE DE TRAVAIL**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Marc-Antoine Poulin, Jean-Philippe Mercier et Jean-Pierre Fortier soient nommés sur le comité négociations de la politique de travail.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5808-23**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 19 OCTOBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 octobre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 23 novembre 2023;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'octobre 2023;
- Le tonnage des matières récupérées (bacs bleus) au cours du mois d'octobre 2023, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau TRIOM ;
- Tableau de données.

## **RÉSOLUTION NO: 5809-23**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :  
C/P : 626 195,73 \$, salaires : 83 774,82 \$, pour un montant total de 709 970,55\$.

ADOPTÉE

## **SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION**

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

## **RÉSOLUTION NO : 5810-23**

### **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ À L'ACCÈS À L'INFORMATION**

- CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (ci-après la « RICBS ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);
- CONSIDÉRANT que la RICBS s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;
- CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;
- CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la RICBS et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la RICBS*;

CONSIDÉRANT que pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la RICBS ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte les règles de gouvernance comme prévu à l'article 63.3 LAI et une politique de confidentialité comme prévu à l'article 63.4 LAI. Que celles-ci soient publiées sur le site internet de la RICBS.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION NO : 5811-23**

#### **ENTENTE CADRE ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles RLRQ, c. Q-2, r.46.01;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux, en l'occurrence la RICBS;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil autorise M. Eric Maheux, directeur général, à signer pour et au nom de la RICBS l'entente portant sur la collecte sélective à conclure avec ÉEQ ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5812-23**

**DÉPART À LA RETRAITE DE MME DANY MAHEUX**

- CONSIDÉRANT que Madame Dany Maheux a remis sa lettre de départ à la retraite;
- CONSIDÉRANT que Mme Maheux était à l'emploi de la Régie depuis 6 ans;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil remercie Mme Maheux pour ses précieux services durant les 6 dernières années;

**QU'UNE** lettre soit envoyée à Mme Maheux.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5813-23**

**CADEAUX DE NOËL**

- CONSIDÉRANT que depuis quelques années une carte cadeau est remise à chacun des employés de la Régie;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** les membres de ce conseil autorisent la remise d'un certificat cadeau (carte prépayée) d'une valeur de 125 \$ à chacun des employés.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5814-23**

**SERVICE DE LABORATOIRE 2024-2025**

- CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a accordé à Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., par sa résolution # 5635-22 adoptée le 24 mars 2022, le mandat d'opérer son système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 36 mois avec option de prolongement de 12 ou 24 mois;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité d'Aquatech (article 4.3.13 du devis – février 2022) de procéder à un appel d'offres auprès de différents laboratoires accrédités reconnus, afin de faire effectuer les analyses requises au cours de l'année;

CONSIDÉRANT que des approches ont été faites auprès d'un laboratoire pour un montant pour deux ans;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :  
AGAT Laboratoires : 2024- 67 557,07 \$ taxes incluses  
2025- 70 050,82 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été jugée conforme par Monsieur Gaétan Rodrigue, directeur de projets adjoint chez Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte les documents déposés et accorde à AGAT Laboratoires le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir au cours des années 2024-2025, et ce, selon l'offre (prix) déposée le 08 novembre 2023.

#### ADOPTÉE

Les membres de ce conseil sont mis au courant des derniers développements dans le dossier TRIOM.

#### **RÉSOLUTION NO : 5815-23**

#### **LOCATION – COMPACTEUR**

CONSIDÉRANT que le compacteur a été en réparation chez Toromont;

CONSIDÉRANT que durant cette période la Régie a loué un compacteur chez Dilicontracto inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la location d'un compacteur chez Dilicontracto inc.;

**QUE** cette dépense soit financée en partie par le fonds machinerie.

#### ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges demande le huis clos. Il est 20 h 03.

**RÉSOLUTION NO : 5816-23**

**DEMANDE MADAME AUDREY PAQUET**

- CONSIDÉRANT que Madame Audrey Paquet a déposé une demande pour un congé sans solde d'un (1) an;
- CONSIDÉRANT que selon l'article 5.7 de la politique de travail en vigueur les employés sont en droit d'obtenir ce type de congé;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la demande de congé sans solde d'un (1) an à Madame Audrey Paquet.

**ADOPTÉE**

Le huis clos est levé. Il est 20 h 25

**RÉSOLUTION NO : 5817-23**

**25 ANS DE M. PIERRE PAQUET**

- CONSIDÉRANT que M. Pierre Paquet est à l'emploi de la RICBS depuis 26 ans;
- CONSIDÉRANT qu'une telle fidélité à un employeur se doit d'être soulignée;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte d'offrir un abonnement d'un (1) an dans un centre d'entraînement à M. Pierre Paquet pour souligner ses 25 années de service.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO: 5818-23**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**JEAN-PIERRE FORTIER**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ERIC MAHEUX**